



Place réservée aux personnes handicapées

Par **nini974**, le **22/07/2008** à **09:44**

Bonjour,
Dimanche dernier, mon ami s'est arrêté sur une place handicapé pour m'attendre 5 minutes: je prénaï des places de ciné; A noter qu'il y avait 7 places handicapé vides à côté, que mon ami n'a pas quitté une seconde la voiture et que au moment où les policiers sont arrivés, je revenais: on allait donc partir dans la seconde; mais au lieu de nous dire de circuler, un des policiers nous a demandé nos papiers et a immobilisé la voiture 15 minutes pour dresser le PV! 135 euros !
Merci de me dire si je peux avoir l'espoir, en contestant la contravention, de ne pas payer les 135 euros, vu les circonstances: le stationnement n'était vraiment pas gênant! Comment ça se passe quand on conteste un PV et si les policier ont le droit de mettre des contraventions dans un parking de multiplex ciné? (je suppose que oui)

Par **domi**, le **22/07/2008** à **09:55**

Vous étiez stationné sur une place réservée aux handicapés , l'infraction a été constatée par la police , à mon avis pour la contestation , vous allez droit dans le mur car même si le stationnement ne gênait pas , il était interdit pour vous ...

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008** à **13:54**

L'arrêt et le stationnement pour tous véhicules non équipé du macaron international d'handicapé est interdit, même pour 30 s et c'est verbalisable quoiqu'il arrive : amende de classe 4 (voir le post-it des montants des amendes selon leurs classes).